



coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

2024

Stratégie de gestion intégrée des feux dans la Région Boeny de 2024 à 2026

@DIREDD BOENY-Betsiboka

24/05/2024

TABLE DES MATIERES

I. Contexte	1
II. Cadrage juridique	2
III. Quelques définitions	2
IV. Rappel des causes et origines de la propagation des feux dans la Région Boeny	3
V. Rappel des impacts des feux	3
VI. Bilan de la mise en œuvre des activités inscrites dans la stratégie du 2019-2023	5
VI.1 Activités réalisées	5
VI.2 Impacts des activités réalisées sur la technique de gestion des feux	6
VI.3 Faiblesses constatées	6
VII. Diagnostic de la situation des feux dans la Région Boeny de 2019 à 2021	7
VII. 1 Evolution des feux de brousse dans la Région Boeny de 2016 à 2022	7
VII. 2 Distribution temporelle des feux de brousse dans la Région Boeny	7
VII.3 Distribution spatiale des feux de brousse dans la Région Boeny	8
VII. 4 Répartition des feux par type de végétation dans la Région Boeny	8
VII. 5 Superficie brûlées à l'intérieur des AP dans la Région Boeny	9
VIII. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	10
VIII. 1 Axe stratégique numéro 1 : Renforcer les actions de prévention	10
Objectif 1 : Créer et opérationnaliser les structures à différents niveaux :	10
Objectif 2 : Renforcer les actions de sensibilisation en matière de gestion intégrée de feux	10
Objectif 3 : Renforcer les collaborations en matière de gestion des feux avec les autorités administratives, les autres secteurs et les partenaires techniques et financiers (PTF)	12
Objectif 4 : Renforcer la sécurisation des zones rouges	13
Objectif 5 : Améliorer le système de communication	13
Objectif 6 : Elaborer un plan de mobilisation des ressources et d'organisation spatio-temporelle	14

VIII. 2 Axe stratégique numéro 2 : Améliorer le programme de lutte active.....	14
Objectif 1 : Améliorer le système de détection des feux	14
Objectif 2 : Opérationnaliser le système de communication et d’alerte identifié.....	15
Objectif 3 : Répondre aux incendies : rendre efficace les plan d’organisation de lutte active.....	15
Objectif 4 : Capitaliser les efforts sur les actions de lutte active	15
VIII. 3 Axe stratégique numéro 3 : Maintenir et opérationnaliser le système de contrôle et de suivi-évaluation.....	15
Objectif 1 : Redynamiser le comité de suivi-évaluation (CSE).....	15
Objectif 2 : Renforcer les actions de suivi menées par le CSE.....	16
Objectif 3: Mettre en place un mécanisme de motivation des communes par rapport à leurs efforts dans la gestion intégrée de feu	16
Objectif 4 : Appliquer la législation en vigueur	17
Objectif 5 : Capitaliser les efforts sur les actions d’évaluation et sanction.....	17
IX. Plan d’opérationnalisation de la stratégie	18

LISTE DES ACRONYMES

AP	Aires Protégées
CER	Comité Environnemental Régional
CLFB	Comité de Lutte Contre les Feux de Brousse
CRCO	Centre Régional de Coordination des Opérations
CSE	Comités de Suivi Evaluation
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DIREDD	Direction Inter-Régional de l'Environnement et du Développement Durable
KMDT	Komity Miady amin'ny Doro Tanety
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
PRD	Plan Régional de Développement
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SLC	Structure Locale de Concertation
SRC	Structure Régionale de Concertation
STD	Service Technique Déconcentré
VNA	Vaomieran'Ny Ala
VOI	Vondron'Olona Ifotony (Communauté Locale de Base)
WWF	World Wildlife Fund For Nature

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Ordonnance n° 60-127 fixant le régime des défrichements et des feux de végétation	2
Encadré 2 : Ordonnance n° 60-127 fixant le régime des défrichements et des feux de végétation	11
Encadré 3 : décret 2002-793 définissant les mesures incitatives à la prévention et à l'éradication des feux de brousse	15
Encadré 4 : décret 2002-793 définissant les mesures incitatives à la prévention et à l'éradication des feux de brousse	16
Encadré 5 : Ordonnance n° 60-127 fixant le régime des défrichements et des feux de végétation	17
Encadré 6 : Ordonnance n° 60-127 fixant le régime des défrichements et des feux de végétation	17

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Boucle de rétroaction des impacts des feux	4
Figure 2 : Evolution des superficies incendiées (Ha) dans la Région Boeny de 2016 à 2022	7
Figure 3 : Distribution temporelle des feux en 2021 (MEDD, 2022)	7
Figure 4 : Répartition des feux par district en 2021 (MEDD, 2022)	8

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Origines des feux dans la Région Boeny	3
Tableau 2 : Liste des activités réalisées dans le cadre de la stratégie 2019-2023	5
Tableau 3 : Superficie brûlée par type de végétation dans la Région Boeny (MEDD, 2022)	8
Tableau 4 : Superficie brûlée à l'intérieur des Aires Protégées en 2021 (MEDD, 2022).....	9
Tableau 5 : Rapport feux de forêt et superficie totale des forêts à l'intérieur des AP (MEDD, 2022)....	9
Tableau 6 : Plan d'opérationnalisation de la stratégie de gestion intégrée des feux dans la Région Boeny	18

I. Contexte

Considérée par tous les scientifiques comme un sanctuaire de la nature, Madagascar dispose d'une flore et faune exceptionnelles et enregistre plus de 250 000 espèces endémiques (WWF, 2023). Toutefois, liée aux différentes pressions sur les forêts, la disparition de cette biodiversité exceptionnelle évolue à un rythme remarquable.

Les feux constituent l'une des principales pressions de la forêt à Madagascar. De 1970 à 1984, la statistique montre une variation de 1.000.000 à 3.000.000ha de surfaces brûlées. De 2016 à 2022, les superficies incendiées sont passées de 5.230.711 ha à 5.131.885 ha (MEDD, 2023).

Pour la Région Boeny, de 2016 à 2022, les superficies incendiées sont passées de 284.327 ha à 322 696 ha, soit une moyenne de 296 276 ha (MEDD, 2023). En termes de superficie forestière, la Région Boeny enregistre une superficie incendiée moyenne de 15 269 ha de 2016 à 2021 (MEDD, 2022).

Face à cette problématique, le « Renforcement de la lutte contre les feux et de l'alerte précoce » a été inscrit dans les grandes lignes d'activités du quatrième axe stratégique du Ministère de l'Environnement et du Développement pour l'année 2024 et l'année 2025, énoncé comme suit « Reforestation, restauration et conservation des paysages et des forêts ».

La vision de la Région Boeny pour 2036 ne diverge pas de ce quatrième axe stratégique. Dans la vision « Une Région Boeny prospère, équilibrée économiquement et socialement, notamment dans la répartition spatiale de la population et soucieuse de son environnement », l'objectif général numéro trois consiste à « préserver l'environnement écologique de la région » (PRD Boeny, 2023) »

Face à l'envergure de cette ligne d'activité du MEDD dite « Renforcement de la lutte contre les feux et de l'alerte précoce » permettant également d'atteindre la vision de la Région Boeny pour 2036, ce document intitulé « stratégie de gestion intégrée des feux dans la Région Boeny de 2024 à 2026 » vise à coordonner les actions à mettre en œuvre par tous les acteurs en matière de gestion de feux.

Effectivement, l'intégration de tous les acteurs est devenue plus que primordiale compte tenu de l'intersectorialité des origines et des impacts des feux. Autrement, ce document fait appel à la participation de tous les acteurs concernés mais dont l'intervention doit être mise en synergie afin d'atteindre l'objectif sus-énuméré. Il sert de référence, de guide standard pour tous les acteurs afin d'orienter les acteurs et garantir l'efficacité de leurs actions.

D'une durée de trois ans, ce document a pour slogan «Boeny maitso, lavitry ny motro». Il met à jour la stratégie élaborée et mise en œuvre depuis 2019. Il tient compte des facteurs de réussite et de blocage de la première stratégie et réunit les recommandations avancées par tous les acteurs à différents niveaux tels que le fokontany, la commune, le district et la région, compte tenu de l'évolution des contextes régionaux ces dernières années.

II. Cadrage juridique

Les textes juridiques qui régissent les feux et défrichement sont donnés ci-après :

- **Loi 97-017 du 08 août 1997** portant révision de la législation forestière
- **Ordonnance n°60-127 du 3 octobre 1960** fixant le régime des défrichements et des feux de végétation
- **Ordonnance n°60-128 du 3 octobre 1960** fixant les procédures applicables à la répression des infractions à la législation forestière, de la chasse, de la pêche, et de la protection de la nature.
- **Ordonnance 76-030 du 21 août 1976** édictant les mesures exceptionnelles pour la poursuite des auteurs des feux sauvages
- **Décret 61-078 du 8 février 1961** fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 60-128 du 3 octobre 1960
- **Décret 87-143 du 20 avril 1987** fixant les modalités des défrichements et des feux de
- **Décret 97-1200 du 02 octobre 1997** portant adoption de la politique forestière malagasy
- **Décret 2002-793 du 7 août 2002** définissant les mesures incitatives à l'éradication des feux de brousse
- **Arrêté N°058 du 7 janvier 1961** portant autorisation de feux de pâturage
- **Arrêté 82-313 du 19 juillet 1982** instituant la tenue des cahiers des charges des pâturages

Encadré 1 : Ordonnance n° 60-127 fixant le régime des défrichements et des feux de végétation

Article 11 : « Il est interdit d'allumer ou de provoquer un feu sauvage où que ce soit, et pour quelque motif que ce soit. Le fait d'abandonner un feu non éteint susceptible de se communiquer à la végétation environnante est assimilé au même délit »

III. Quelques définitions

Voici quelques définitions des différents types de feux :

Feux de brousse ou feux courants : feux qui parcourent la végétation naturelle des savanes ». (Fournier et al. 2014)

Feux de forêt : incendie incontrôlable sur une étendue boisée (surface minimale = 1 ha) (Orlando, 2015)

Feux de végétation comprennent :

- Les « *feux de culture et de nettoyage* » qui ont pour but, soit d'incinérer la végétation ligneuse peu dense qui recouvre un terrain cultivé de façon permanente en vue d'y préparer de nouvelles cultures, soit de nettoyer les abords de champs de cultures pérennes ou d'installations à buts social et économique;
- Les "*feux de pâturage*" qui ont pour but le renouvellement de la végétation herbacée sur des pâturages dont l'utilisation par des particuliers ou des collectivités nettement déterminées a été reconnue;
- Les "*feux sauvages*" qui se propagent sans contrôle, sans limite, à travers n'importe quel type de végétation et sans utilité d'ordre économique.

(Art 6, Ordonnance 60 127)

IV. Rappel des causes et origines de la propagation des feux dans la Région Boeny

Les feux peuvent être accidentels liés à des systèmes d'exploitation (agriculture, forêt, élevage et mine) ou volontaires liés à des facteurs socioculturels. Cela dit, les feux sont d'origine multiple justifiant la nécessité d'intersectorialité dans leur gestion.

Pour la Région Boeny, le tableau ci-après résume les causes et origines des feux de brousse et de forêt.

Tableau 1 : Origines des feux dans la Région Boeny

Sociales	Economiques	Institutionnel
<ul style="list-style-type: none"> - Phénomène migratoire : utilisation de feu pour aménagement des zones d'occupation et de culture - Acte de sabotage - Feu de mécontentement - Stratégie de diversion utilisée par les « dahalo » - Eclairage des pistes pour les déplacements nocturnes - Non application du Dina 	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyement des terrains de culture - Extension de terrain de culture - Technique de fertilisation de sol - Lutte contre les animaux nuisibles - Renouvellement de pâturage - Récolte de miel - Carbonisation incontrôlée - Ramassage de pierres 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques de sensibilisation non efficaces - Surveillance et contrôle insuffisants - Insuffisance d'infrastructures et d'organisation pour la protection des ressources et pour la lutte contre les feux - Inefficacité des infrastructures existantes : infrastructures de protection et de lutte contre les feux - Méconnaissance de la loi due à l'insuffisance de sensibilisation - Problème de comportement dû au manque de sensibilisation : mégots de cigarette, effet de loupe des bouteilles jetées par terre, etc. - Non application de la loi pour des raisons politiques

V. Rappel des impacts des feux

Les feux constituent un danger aussi bien pour l'environnement (le sol, l'eau, la faune, la flore, le climat) que pour l'être humain (la santé et l'économie). Les différents impacts du feu forment une boucle de rétroaction où la dégradation de l'environnement et de l'économie s'accroissent mutuellement à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Dans un premier temps, les feux entraînent :

- La destruction de la forêt
- La réduction de la couverture végétale
- La disparition des espèces faunistiques et floristiques
- La perturbation de l'habitat naturel
- Le recul de la lisière.

La première vague d'impacts cités dans le paragraphe précédent entraîneront à leur tour :

- La dégradation de la composition et de la structure de la forêt,
- L'envahissement des espèces pionnières,
- La dégradation du sol et l'érosion du sol
- L'ensablement des lacs, des rivières et des plaines
- La perte de régulation du système hydrique,
- Le risque d'extinction de certaines espèces,
- L'émission d'une forte quantité de dioxyde de carbone entraînant l'effet de serre et le changement climatique
- La pollution de l'air

Cette deuxième vague d'impacts entraîneront par la suite :

- L'apparition de maladie
- La perturbation des systèmes d'exploitation agricole et d'élevage
- La réduction du tourisme
- La pauvreté

Dû aux problèmes de santé et d'économie cités dans cette troisième vague d'impacts, les populations locales se trouveront dans l'obligation de développer leurs activités économiques dont les plus moyens les plus connus sont l'extension de terrain de culture par la pratique de feux. Par la suite, les actions se répèteront et les impacts s'intensifieront et ainsi de suite. C'est pourquoi il a été dit que les impacts de feux forment une boucle de rétroaction nécessitant une intervention conjointe.

La figure ci-après illustre un exemple de boucle de rétroactions

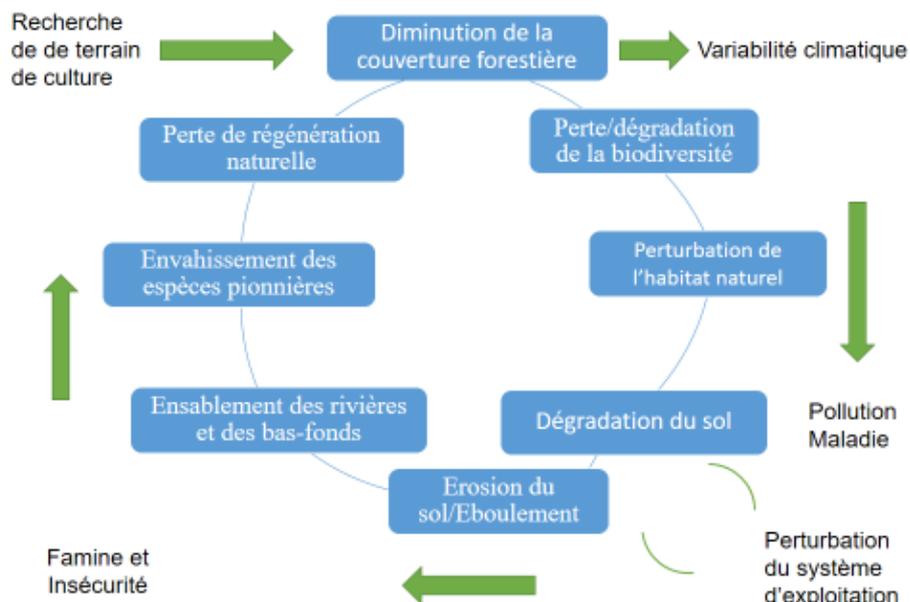


Figure 1 Boucle de rétroaction des impacts des feux

VI. Bilan de la mise en œuvre des activités inscrites dans la stratégie du 2019

VI.1 Activités réalisées

Le tableau 2 ci-dessous récapitule les réalisations dans le cadre de la mise en œuvre de la première stratégie de gestion intégrée des feux dans la Région Boeny.

Tableau 2 : Liste des activités réalisées dans le cadre de la stratégie 2019-2023

Activités réalisées	2019	2020	2021	2022	2023
Création de Vaomieran'Ny Ala (VNA)	4	7	10	3	0
Création de KMDT (Komity Miady amin'ny Doro Tanety ou Comité de Lutte contre les Feux de Brousse) avec arrêtés communaux portant nomination des membres	0	0	41	0	0
Dotation de matériels de travail aux KMDT: Casquette, t-shirt, support de sensibilisation (dépliants, poster), sifflet, angady, coupe coupe, etc.	0	0	215	40	
Formation des membres des VNA et des KMDT (nombre de personnes)	84	69	265	113	489
Suivis de l'efficacité des activités de renforcement de KMDT et des matériels dotés	0	0	3	2	
Redynamisation /Création des KMDT (nombre de personnes)	13	15	232	3	55
Sensibilisations sur la lutte contre les feux de brousse au niveau Fokontany	67	37	79	50	88
Nombre de personnes sensibilisées	0	0	1593	1999	4997
Suivis de l'application de Dina Boeny Miraidia	6	0	0	0	0
Emissions radiophoniques sur la lutte contre les feux diffusée	2	0	4	2	
Constatation des superficies brûlées établis (nombre de PV de constatation)	0	11	13	4	
Accompagnement dans la mise à jour de la stratégie de gestion intégrée des feux	0	0	0	0	9
Accompagnement dans l'élaboration/mise à jour du plan d'action sur la lutte contre les feux	0	0	0	0	3

Outre les activités listées dans le tableau 2, les activités ci-après, bien que non prévues dans la stratégie, ont été réalisées une fois:

- Participation à la lutte contre les feux de brousse à l'intérieur de Parc Ankarafantsika
- Mise à jour de la liste de Comité de Lutte Contre les Feux (CLFB) et de Vaomieran'ny ala (VNA) opérationnels
- Evaluation des comités de suivi évaluation (CSE) au niveau des cinq districts (Mahajanga II, Marovoay, Soalala, Mitsinjo, Ambato Boeni)
- 03 réunions de préparation de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les feux pour le Parc National Ankarafantsika
- Formation des acteurs clés sur la lutte préventive et active contre les feux de brousse et les feux de forêts dans la région Boeny
- Elaboration du PTA de la Plate-Forme Feux de brousse
- Elaboration de Plan de gestion des feux au niveau des districts

- Participation à la réunion de concertation sur le Dina communal pour la CR Mariarano et la CR Andranoboka (District Mahajanga II)
- Participation à la lutte active (station forestière de Marohogo, Parc national baie de Baly) et constatation des superficies brûlées à Ankorefo (station forestière de Marohogo)

VI.2 Impacts des activités réalisées sur la technique de gestion des feux

Les activités réalisées ont impacté positivement la gestion des feux dont les principaux sont :

- Amélioration de la capacité des structures de lutte contre les feux de brousse : Brigade des feux (DIREDD), Comités de suivi évaluation des feux (District), Komity Miady amin'ny Doro Tanety (KMDT), Vaomieran'ny Ala (VNA)
- Amélioration des techniques et approches de sensibilisation : utilisation des supports (bâche, posters, dépliants) en termes de sensibilisation
- Renforcement de l'application des textes : Renforcement des patrouilles et surveillances (cas des parcs), Intensification des répressions, suivi de l'application des dinas,
- Utilisation des outils de gestion des feux : Plan de gestion, Note politique sur les feux
- Renforcement de l'initiative de réalisation de reboisement sous différentes formes
- Amélioration de système de culture : Défense et restauration du sol, agroforesterie, etc.
- Amélioration des systèmes de pare feu
- Contribution des acteurs : synergie des activités
- Application de plusieurs thématiques liées aux feux de brousse

VI.3 Faiblesses constatées

Suite aux différentes évaluations à différents niveaux (fokontany, commune, district, STD concernés, questionnaires des AP et autres acteurs concernés), les points cités ci-après ont été classés comme faiblesses et constituent des facteurs de blocage dans la mise en œuvre de la première stratégie :

- Manque de compétences des acteurs institutionnels en matière de lutte contre les feux : les formations initiales données aux techniciens ne leur permettent pas de jouer pleinement leurs rôles : organisation et techniques de luttes actives, évaluation des impacts, analyse des données de suivi-évaluation
- Manque de moyens humains, matériels et financiers. La DIREDD manque de personnel tant au niveau régional qu'au niveau local. Il en est de même pour le problème d'équipements de lutte qui sont négligeables comparés aux superficies des ressources à gérer.
- Manque de collaboration et de synergie des actions entre les différents acteurs : liée au manque de financement, l'intervention des différents acteurs en matière de gestion de feux reste faible entre autres la diffusion des techniques innovantes (Agriculture et élevage), la sécurisation des sites (militaire), la participation à la lutte active (pompier et militaire), la gestion de la migration (région et autres services techniques déconcentrés concernés), la participation du chef district aux activités de gestion de lutte, etc.
- Structures de lutte contre les feux insuffisantes et en léthargie liés au manque de matériels et de formation
- Information et sensibilisation non efficaces : techniques et approches obsolètes
- Manque de fluidité d'informations liées au manque de matériels ou à l'inexploitation de canaux de communication innovante
- Pas de politique de gestion de migration
- Manque d'efficacité des dispositifs de lutte : pare-feu, tour de guet, panneaux d'information

VII. Diagnostic de la situation des feux dans la Région Boeny de 2019 à 2021

VII. 1 Evolution des feux de brousse dans la Région Boeny de 2016 à 2022

D'une manière générale, les superficies brûlées dans la Région Boeny représentent 5% des superficies brûlées dans tout Madagascar. Pour plus de détails, l'évolution des superficies incendiées de 2016 à 2022 dans la Région est récapitulée dans la figure 2 ci-dessous.



Figure 2 : Evolution des superficies incendiées (Ha) dans la Région Boeny de 2016 à 2022 (MEDD, 2023)

Les superficies brûlées ont connu de fortes variations annuelles. Après un pic en 2019, première année de mise en œuvre de la première stratégie, une baisse notable a été répertoriée pour les années 2020 et 2021. Mais la courbe a connu une augmentation de plus de 84 000 ha en 2022. Toutefois, il importe de rappeler que ces statistiques incluent les feux de forêts, de savanes et de zones de culture.

VII. 2 Distribution temporelle des feux de brousse dans la Région Boeny

La figure ci-dessous, basée sur les données statistiques de l'année 2021, donne un aperçu de la répartition des feux dans la Région Boeny.

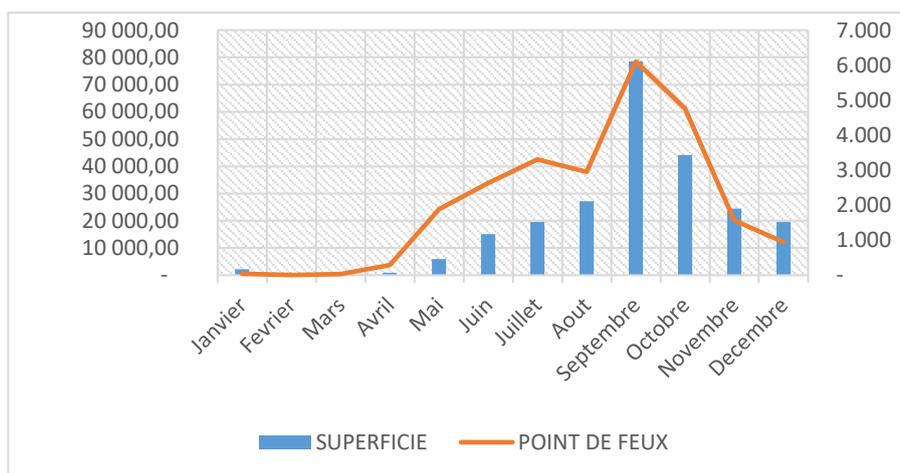


Figure 3 : Distribution temporelle des feux en 2021 (MEDD, 2022)

Avec environ 1900 points de feux et une superficie brûlée atteignant la barre des 2000 hectares, le mois de mai marque le début de la saison des feux dans la Région Boeny. Ces feux sont liés à des activités agropastorales (feux précoces) accentuées par l'arrêt de pluie. A partir de ce mois, les deux paramètres (superficie et points de feux) connaissent une croissance exponentielle jusqu'au mois de septembre où le pic est enregistré (78 000 ha de superficie brûlée et 6000 points de feux). A partir du mois de septembre, durant lequel le vent est très intense et la température élevée, les activités de

charbonnage et les feux de végétation sont peu maîtrisés et se transforment en feux sauvages. Les mois de novembre et de décembre sont caractérisés par des feux de pâturage qui profitent des premières pluies pour renouveler la végétation herbacée. La saison de feux se termine au mois de décembre avec une superficie brûlée d'environ 24 000 ha et 1500 points de feux. Cependant, quelques points de feux caractérisent encore le mois de janvier et occasionnent une superficie brûlée jusqu'à 2 000 ha.

VII.3 Distribution spatiale des feux de brousse dans la Région Boeny

La figure ci-dessous représente la répartition des feux dans tous les districts de la Région Boeny, quelques districts de la Région Sofia, Melaky et Betsiboka.

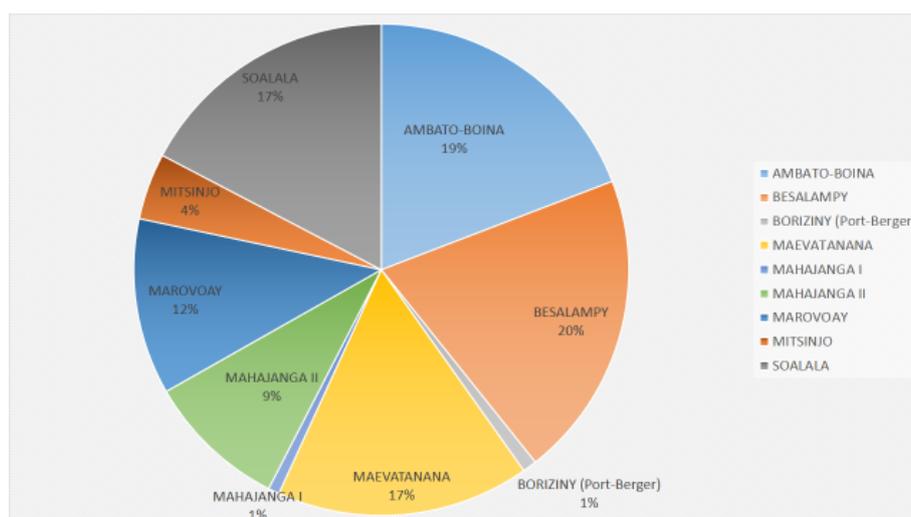


Figure 4 : Répartition des feux par district en 2021 (MEDD, 2022)

En se référant aux données disponibles, Ambato-boeny et Soalala constituent les zones les plus touchées en termes de feux, tout type confondu, dans la Région Boeny.

VII. 4 Répartition des feux par type de végétation dans la Région Boeny

Le tableau ci-dessous donne plus de précisions sur la répartition des feux par type de végétation touchée.

Tableau 3 : Superficie brûlée par type de végétation dans la Région Boeny (MEDD, 2022)

Type de feux	Superficie brûlée (ha)	Pourcentage
Feux de forêt	29 516	12,385%
Feux de savane	206 523	86,658%
Feux dans les zones de culture	2 274	0,954%
Feux en ville	7	0,003%
TOTAL	238 320	

Pour l'année 2021, l'essentiel des superficies brûlées (86%) correspond à des savanes. 12% des feux touchent les forêts, lesquelles se trouvent soit dans les Aires Protégées (AP), soit en dehors des Aires Protégées.

VII. 5 Superficie brûlée à l'intérieur des AP dans la Région Boeny

Le tableau ci-après donne un aperçu des superficies brûlées à l'intérieur des Aires Protégées.

Tableau 4 : Superficie brûlée à l'intérieur des Aires Protégées en 2021 (MEDD, 2022)

AP	Feux non forêt (ha)	Feux forêt (ha)	Total feux dans AP (ha)
Ankarafantsika	6 418,30	6 655,70	13 074
Antrema	575,33	143,67	719
Baly	828,41	713,59	1 542
Bombetoka	1 985,19	129,81	2 115
Kinkony	10 953,59	2 851,41	13 805
Namoroka	1 178,48	489,52	1 668

En 2021, les statistiques des feux, tout type confondu, montrent que les feux à l'intérieur des Aires Protégées représentent 14% des feux détectés dans la région Boeny. Se focalisant uniquement sur les feux de forêt, qui au total atteignent 29 516 ha (tableau 3), 37 % des feux de forêt de la Région Boeny sont situés à l'intérieur des Aires Protégées.

Les taux de déperdition forestière liée aux feux, par Aire Protégée, sont donnés dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Rapport feux de forêt et superficie totale des forêts à l'intérieur des AP (MEDD, 2022)

AP	Superficie des forêts à l'intérieur des AP (ha)	Feux de forêt (ha)	Pourcentage
Ankarafantsika	108 215	6 655,70	6.2%
Namoroka	13 518	489,52	0.5%
Kinkony	124 905	2,851,41	2.6%
Antrema	6 916	143,67	0.1%
Baly	40 548	713,59	0.7%
Bombetoka	13 713	129,81	0.1%
TOTAL	307 816	10 983,70	

En 2021, Ankarafantsika constitue l'Aire Protégée la plus affectée par le feu, suivi du Complexe Mahavavy Kinkony. Antrema et Bombetoka sont les plus épargnés. Toutefois, un total de feux de forêt de 10 983, 70 ha est enregistré en une année. A ce rythme de déperdition forestière, la couverture forestière des Aires Protégées de la Région Boeny, d'environ 307 816 ha, partira en cendres d'ici environ trente (30) ans.

VIII. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La mise à jour de la stratégie de gestion des feux dans la Région Boeny découle de l'analyse de la performance de la mise en œuvre de la première stratégie. Elle observe les résultats obtenus, valorise les facteurs de réussite (bonnes pratiques) et tient compte des faiblesses constatées.

Pour cette stratégie de 2024 à 2026, la mission, la vision et les axes stratégiques sont énoncées comme suit :

- **Mission** : « Mettre en place un système de gestion de feux efficace et adapté au contexte de Boeny »
- **Vision** « Réduire de 20% les feux dans la Région Boeny d'ici 2026 »
- **Axes stratégiques** :
 - Axe 1 : Renforcer les actions de prévention
 - Axe 2 : Améliorer le programme de lutte active
 - Axe 3 : Maintenir et opérationnaliser le système de suivi-évaluation mis en place

VIII. 1 Axe stratégique numéro 1 : Renforcer les actions de prévention

Les actions de prévention résument les séries d'actions à mettre en œuvre afin de réduire les cas de feux. Succinctement, il s'agit des actions à mener pour éviter le déclenchement de feux et pour se préparer en cas de feux.

Objectif 1 : Créer et opérationnaliser les structures à différents niveaux :

Suivant les statistiques, le nombre de comités de lutte existants est insuffisant et la plupart sont en léthargie. La stratégie consiste donc à créer des nouveaux comités et à redynamiser les structures existantes. Suivant le niveau concerné, communal ou régional, la création des différentes structures sera officialisée par arrêté, lequel fera mention des rôles et attributions desdites structures.

Les activités permettant d'atteindre cet objectif sont :

- **Activité 1** : Création et redynamisation des structures locales liées à la thématique feu au niveau des fokontany et des communes: KMDT, VNA, VOI, SLC.
- **Activité 2** : Redynamisation des structures au niveau régional : CRCO, SRC
- **Activité 3** : Responsabilisation des gestionnaires des Aires Protégées : rappel des attributions des gestionnaires des Aires protégées en matière de feux.

Objectif 2 : Renforcer les actions de sensibilisation en matière de gestion intégrée de feux

Il met l'accent sur le renforcement de capacités de toutes les catégories d'acteurs impliquées dans la gestion de feux, notamment les communautés locales, les collectivités territoriales, les services des eaux et forêts, les services techniques, les autorités administratives et les services de défense et de sécurité. Ils seront informés des différents comportements et mesures à prendre pour prévenir les feux et lutter contre les feux. Pour cet objectif, les activités à entreprendre sont :

- **Activité 1** : Définition des thématiques de sensibilisation ou de renforcement de capacités adaptées à chaque cible. Plusieurs thématiques peuvent être traitées mais le choix dépend des cibles. L'objectif est de conscientiser chaque cible et d'aboutir à un changement de comportement.

Les thématiques pouvant être traitées sont:

- Services écosystémiques de la forêt
- Causes et origines des feux : considération des points suivants : mégot de cigarette (transporteurs), feux de pâturage (éleveurs), etc.
- Les impacts des feux sur le plan environnemental et socio-économique
- Eco-citoyenneté : rôles de chacun, importance de l'implication de tous (surtout les pêcheurs et associations locales), prise de conscience)
- Textes législatifs et réglementaires (aspect dissuasif) et application du Dina à tous les niveaux : mesures incitatives et mesures répressives
- Multisectorialité-multiniveau-multiaction: interdépendance de tous les secteurs
- Techniques de sensibilisation
- Techniques de lutte active : Technique de lutte contre les feux et technique de gestion de feux suivant les thématiques/cas existants (carbonisation, feux de nettoyage, etc.)
- Pratiques agricoles innovantes, technique de carbonisation améliorée

Encadré 2 : Ordonnance n° 60-127 fixant le régime des défrichements et des feux de végétation

Article 39 : « Tout membre d'une collectivité qui n'aura pas obtempéré à une réquisition faite dans les formes réglementaires en vue d'arrêter un feu sauvage sera puni d'un emprisonnement d'un à trois mois et d'une amende ... »

- Activité 2 : Conception, amélioration et standardisation des outils de sensibilisation et de communication : affiches, dépliants, guides standards, spots et animations, boîtes à image, brochures, manuels didactiques, etc. La standardisation des outils est martelée pour cette activité en vue d'éviter la divergence des messages véhiculés par les acteurs de sensibilisation/animation.
- Activité 3 : Amélioration des approches de sensibilisation : il est essentiel de choisir la meilleure approche compte tenu de l'évolution du contexte et pour avoir un résultat probant. Il est conseillé de se défaire des approches classiques. Il faut encourager la participation des cibles, notamment celle des notables qui sont respectés. Plusieurs approches peuvent être conduites: réunion, émission radiophonique, quiz, éducation formelle pour les élèves, etc.
- Activité 4 : Renforcement des capacités des structures locales et des autorités administratives locales en matière de techniques de sensibilisation et de lutte contre les feux. A rappeler que ces structures assureront le relais pour la sensibilisation au niveau fokontany. En plus des techniques de sensibilisation et de lutte active, elles seront donc informées des différentes thématiques citées plus haut. Pour les autorités administratives, leurs rôles et responsabilités en matière de gestion de feux seront rappelés.
- Activité 5 : Renforcement des capacités de tous les acteurs concernés en matière de feux. Services Techniques Déconcentrés, Collectivités Territoriales Décentralisées, Associations, Plateformes, Coopératives, Gestionnaires des Aires Protégées seront donc concernés. En plus des thématiques citées plus haut, les thématiques spécifiques liées à la gestion des risques seront abordées. Face à la situation actuelle, qui fait quoi ? Il s'agira également d'appuyer la création et l'opérationnalisation des différentes structures au niveau locale et régional.
- Activité 6 : Renforcement des capacités des enseignants et responsables au niveau des établissements scolaires. Cela leur permettra de renforcer leurs connaissances en matière de feux et d'alimenter les programmes de cours si besoin. Cette activité vise également à

encourager les classes vertes, l'aménagement d'espaces verts dans la cour et les activités de reboisement des établissements scolaires.

Objectif 3 : Renforcer les collaborations en matière de gestion des feux avec les autorités administratives, les autres secteurs et les partenaires techniques et financiers (PTF)

Compte tenu de la multisectorialité des causes et impacts des feux, une gestion des feux réussie requiert la participation de tout un chacun. L'objectif est de mettre en place et de matérialiser toutes les formes de collaboration possibles afin de faciliter les interventions et de responsabiliser les concernés. De cette manière, les rôles et responsabilités de chaque partie seront définis et validés conjointement.

- Activité 1 : Matérialisation des initiatives en matière de gestion intégrée de feux au niveau local.
 - Etablissement d'une convention tripartite entre Région-DIREDD-Commune.
 - Mise en place d'une convention de collaboration entre les Fokontany limitrophes. Aucun Fokontany n'a la capacité de gérer seul chaque situation. Comme les feux ont généralement une incidence sur plusieurs Fokontany, ces derniers devraient développer des accords de coopération pour réduire les impacts. Une convention ou accord qui définit dans l'espace et dans le temps les activités en matière de feux, les sanctions en cas de non-respect de la convention, etc.
 - Elaboration d'un plan de travail annuel (PTA) sur les feux par Fokontany : mise en place de pare-feu par secteur, sensibilisation de la population, participation aux actions de lutte active
 - Dotation de matériels de lutte
- Activité 2 : Renforcement des collaborations avec les autres secteurs :
 - Collaboration avec les médias pour la diffusion d'une émission gratuite à la même heure sur la sensibilisation en matière de feux de brousse/forêt pour une audience maximale (spot, interview, etc.)
 - Collaboration avec les chefs Districts : sortie de note d'instruction sur les textes en vigueur en matière de feu (pour rappel), émission de sensibilisation radiophonique
 - Collaboration avec la direction en charge de l'agriculture et de l'élevage pour la diffusion des pratiques innovantes et la promotion des activités génératrices de revenus
 - Collaboration avec les militaires pour la sécurisation des zones rouges et la formation (action civilo-militaire)
 - Collaboration avec les pompiers pour la formation sur la technique de lutte contre les feux et pour renforcer les équipes d'intervention en cas de feux
 - Collaboration avec la Région et tous les STD concernés pour la gestion de la migration
 - Collaboration avec la direction en charge du transport pour la sensibilisation des automobilistes (chauffeurs et conducteurs)
 - Sensibilisation des **éleveurs** en collaboration avec les délégués d'arrondissement
 - Mise en place d'un « Campement spécial bétail » fixé par arrêté **communal**

- Activité 3 : Renforcement de la collaboration avec les PTF œuvrant dans le domaine environnemental.
 - Elaboration d'un plan de mobilisation des partenaires. Le plan permettra de faire la cartographie des partenaires en matière de lutte contre les feux. Il informera l'engagement des partenaires à financer la lutte contre les feux de brousse.
 - Collaboration des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation de fonds d'urgence en cas de feux

Objectif 4 : Renforcer la sécurisation des zones rouges

L'idée est de renforcer la surveillance par des présences humaines mais aussi de sécuriser les ressources par des dispositifs qui les protègent des feux

- Activité 1 : Renforcement des patrouilles permanentes dans les zones rouges. Il s'agit dans un premier temps d'opérationnaliser les différentes structures locales mises en place et dans un second temps, de mettre en œuvre les différentes formes de collaboration développées avec les autorités et les autres secteurs afin de sécuriser les zones rouges en termes de feux:
 - Etablissement d'une carte de zones rouges par commune
 - Opérationnalisation des structures, groupements ou associations pour la patrouille/surveillance
 - Renforcement des actions de contrôle et de patrouille par les entités compétentes : brigade de feux, agents de parc, comité local du parc, etc.
 - Présence militaire dans les zones rouges (action civilo-militaire)
 - Positionnement d'un camion-citerne dans les zones rouges accessibles par voiture
 - Contrôle mixte par les autorités régionales au niveau des communes rouges (mission conjointe)
 - Suivi de l'évolution de la population par les chefs Fokontany (recensement systématique pour gérer la migration)
- Activité 2 : Mise en place des dispositifs de lutte anti- feux comprenant :
 - Aménagement de pare-feux dans les limitrophes des fokontany notamment dans les zones rouges)
 - Aménagement de plusieurs points d'eau dans les zones rouges

Objectif 5 : Améliorer le système de communication

La communication inclut d'une part les signalisations et informations du grand public sur les conduites à tenir par site et d'autre part, l'alerte en cas d'incendie. Pour l'atteinte de cet objectif, les activités à mettre en œuvre sont :

- Activité 1 : Dotation d'outils d'alerte et de communication aux structures locales et autorités administratives locales (fokontany) : cloche, sifflet, mégaphone, téléphone, crédit de communication, talkie-walkie, etc.

- Activité 2 : Mise en place des panneaux d'information et de sensibilisation
 - Renforcement des panneaux d'information dans les limites des Aires Protégées (Noyaux durs, Panneau d'interdiction de feux, etc.)
 - Mise en place des panneaux de sensibilisation au niveau des fokontany et des routes nationales
- Activité 3 : Mise en place d'un système d'alerte par niveau: (feux au niveau des fokontany/commune, feux à l'intérieur des AP, feux à proximité de Mahajanga).
 - Mise en place d'un système de communication tournante entre les responsables pour une fluidité d'information : « qui alerte qui ? ». La personne-source donne l'alerte sur les départs d'incendie. L'objectif est d'alerter tous les responsables dans un très court délai pour accélérer l'attaque initiale et éviter la propagation des feux.
 - Gestion de la remontée d'informations : centralisation des informations pour éviter la fuite d'informations source de panique générale.

Objectif 6 : Elaborer un plan de mobilisation des ressources et d'organisation spatio-temporelle

- Activité 1 : Définition des responsables de la mobilisation par niveau d'alerte en cas de feux
- Activité 2 : Détermination des ressources à mobiliser par niveau d'alerte
- Activité 3 : Elaboration d'un plan d'organisation spatio-temporelle : Cette activité est fortement recommandée pour les gestionnaires des AP. Ce plan définit les différentes stratégies et les tactiques d'attaque par zone et par niveau d'alerte en cas de feu. Plus subtilement, il définit les ressources humaines et matériels à mobiliser, recense les routes et pistes ainsi que les points d'eau accessibles avec leur distance respective par rapport à un point, décrit les types d'interventions possibles, etc. Bref, toutes les informations sur la situation locale doivent être connues et disponibles au préalable pour l'élaboration des stratégies et tactiques d'attaque initiale ou plan d'organisation spatio-temporelle.

VIII. 2 Axe stratégique numéro 2 : Améliorer le programme de lutte active

Cet axe découvre la détection, la communication, la réponse aux incendies et le rapportage. Il met en œuvre les systèmes de communication et les différentes formes de collaboration développées durant la lutte préventive.

Objectif 1 : Améliorer le système de détection des feux

La détection des feux représente une part importante dans la lutte active. L'objectif est de déployer tous les moyens nécessaires pour détecter le plus tôt possible les départs de feux et de mobiliser les ressources nécessaires à l'attaque initiale.

- Activité 1 : Utilisation des systèmes de détection satellitaire des feux: fire alerte,
- Activité 2 : Renforcement des responsables terrestres, guetteurs de départ de feux
- Activité 3 : Mettre en place un numéro vert pour les personnes privées détectant des feux

L'idéal est de combiner les informations satellitaires avec les informations terrestres émanant des responsables et des personnes privées pour une précision.

Objectif 2 : Opérationnaliser le système de communication et d’alerte identifié

L’objectif est d’alerter les gestionnaires et les responsables (DIREDD, pompier, Région, militaire, etc.) suivant le niveau d’alerte

- Activité: Mise en application du système d’alerte/communication : aviser uniquement les responsables sur les départs des feux

Objectif 3 : Répondre aux incendies : rendre efficace les plan d’organisation de lutte active

Il s’agit de mettre en œuvre les différentes formes de collaboration et d’organisation afin de d’accélérer l’intervention (intervenir dès le départ de feux) et réduire les surfaces incendiées :

- Activité 1 : Dotation de matériels de lutte aux structures locales
- Activité 3 : Ajustement et mise en œuvre du plan d’organisation et d’intervention suivant la réalité
- Activité 4 : Mobilisation communautaire par les autorités (quartiers mobiles, fokontany, commune)
- Activité 5 : Renforcement des interventions de chaque acteur selon les chartes de responsabilité
- Activité 6 : Intervention des pompiers, des militaires (en fonction du niveau d’alerte)

Objectif 4 : Capitaliser les efforts sur les actions de lutte active

Il s’agit d’élaborer un rapport sur les différentes caractéristiques des feux, les résultats des interventions, l’évolution des ressources, la géolocalisation des points de feux afin d’alimenter la base de données nécessaires pour l’évaluation et l’élaboration de la stratégie de l’année suivante. Les activités sont les suivantes :

- Activité 1 : Etablissement de rapport
- Activité 2 : Partage des rapports à tous les niveaux

VIII. 3 Axe stratégique numéro 3 : Maintenir et opérationnaliser le système de contrôle et de suivi-évaluation

Le contrôle et l’évaluation sont importants à plusieurs niveaux. Le contrôle permet de rechercher l’origine et le (s) auteur (s) des feux, et de sanctionner celui-ci. Le suivi-évaluation permet d’avoir un bilan général sur la campagne précédente, de faire une analyse de performance et de mener une réorientation de la stratégie de la campagne suivante.

Objectif 1 : Redynamiser le comité de suivi-évaluation (CSE)

Le CSE, institué au niveau de chaque chef-lieu de district, a pour fonction d’évaluer la saison de feux. Pour Boeny, les CSE requièrent une redynamisation pour une bonne opérationnalisation.

Encadré 3 : décret 2002-793 définissant les mesures incitatives à la prévention et à l’éradication des feux de brousse

Article premier : Un comité de suivi-évaluation est institué au niveau de chaque Sous-préfecture. Ce comité, présidé par le Sous-Préfet ou son représentant dûment mandaté, sera composé de :

- Deux Représentants des élus locaux
- Un Agent du Service des Eaux et Forêts
- Un Agent du Service de l’Environnement
- Un Agent du Service de l’Agriculture
- Un Représentant des Forces Armées
- Un Représentant des ONG œuvrant dans le cadre de l’environnement dans la Région
- Un Représentant du Service de la Météorologie

Objectif 2 : Renforcer les actions de suivi menées par le CSE

Pour alimenter la base de données permettant de détecter les forces et les faiblesses de la campagne et renforcer les actions de suivi menées par les CSE, les activités de suivi suivantes seront conduites :

- Activité 1 : Suivi de l'application des règles de gestion en matière de maîtrise de feux
- Activité 2 : Suivi des activités des structures : KMDT, VNA, CSE, CRCO, SLC, SRC, VOI
- Activité 3 : Suivi de l'application du DINA
- Activité 4 : Etablissement d'une base de données liée à la thématique « feu »

Objectif 3: Mettre en place un mécanisme de motivation des communes par rapport à leurs efforts dans la gestion intégrée de feu

Il est important de reconnaître les efforts de la population locale et de les récompenser par rapport à leurs efforts. Ci-après les activités dans ce sens :

- Activité 1 : Classement des communes suivant les résultats de suivi-évaluation
- Activité 2 : Opérationnalisation du mécanisme de motivation des Communes : prime et certificat pour les méritantes et sanctions pour les défailtantes

Encadré 4 : décret 2002-793 définissant les mesures incitatives à la prévention et à l'éradication des feux de brousse

Article 2 : Ce comité est chargé de classer les communes relevant de son ressort territorial en :

- Communes méritantes, celles qui ont prodigués des efforts notables en matière de lutte contre le feu, et en témoigne le fait qu'elles n'ont pas été envahies par le feu
- Communes encouragées, celles qui ont contribué activement à l'extinction des feux sauvages dans leur territoire et dans lesquelles une diminution de superficies brûlées a été enregistrée
- Communes défailtantes, celles qui n'ont fourni aucun effort et qui nécessitent d'être responsabilisées

Des primés seront allouées aux communes méritantes dont le montant sera fixé par arrêté interministériel

En sus, un certificat de bonne conduite sera délivré à chaque commune méritante et à chaque commune encouragée

Article 3 : Ce certificat sera co-signé par le Ministre des Eaux et Forêts et le Ministre de l'Environnement sur proposition du CSE

Ce certificat sera une des conditions de financement des Projets inscrits dans les Plans Communaux de Développement

Article 4 : Le CSE peut présenter aux instances compétentes la suspension temporaire des financements des projets en cours dans les communes défailtantes

Objectif 4 : Appliquer la législation en vigueur

Il s'agit d'engager la procédure applicable aux feux et défrichement dont les principales activités sont

- Activité 1 : Constatation des délits de feux
- Activité 2 : Application des mesures répressives au niveau des Fokontany : DINA, lois en vigueur

Encadré 5 : Ordonnance n° 60-127 fixant le régime des défrichements et des feux de végétation

Article 22 : Les infractions à la présente ordonnance commises dans le domaine forestier de l'Etat ou des autres collectivités publiques et dans les zones « en défens » sont recherchées et constatées par les fonctionnaires habilités du service forestier, ainsi que par tous autres agents assermentés sur réquisition expresse des agents forestiers

Encadré 6 : Ordonnance n° 60-127 fixant le régime des défrichements et des feux de végétation

Article 38 : Lorsque l'auteur en demeure inconnu, les collectivités rurales coutumières ou de droit sont toujours déclarées pénalement responsables des délits de défrichement et des feux de végétation exécutés sans autorisation, ainsi que des feux sauvages provoqués volontairement ou par imprudence, quand ces délits ont été commis dans leur faritany traditionnel ou à son voisinage, ou à l'intérieur des terres qui leur ont été constituées en dotation. Elles seront alors condamnées pour chacune des infractions, suivant le nombre de contribuables qu'elles comportent, soit à une amende...., soit à fournir à l'administration un nombre de journées de travail correspondant à l'amende encourue...

Objectif 5 : Capitaliser les efforts sur les actions d'évaluation et sanction

Il s'agit d'activités classiques après chaque travail :

- Activité 1 : Etablissement de rapport de contrôle et de suivi-évaluation
- Activité 2 : Partage des résultats à tous les niveaux
- Activité 3 : Recueil et partage des bonnes pratiques sur la lutte de prévention de feux
- Activité 4 : Réorientation stratégique

IX. Plan d'opérationnalisation de la stratégie

Le plan d'opérationnalisation de la stratégie est résumé dans le tableau ci-dessous

Tableau 6 : Plan d'opérationnalisation de la stratégie de gestion intégrée des feux dans la Région Boeny

Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
MISSION					
METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE GESTION DE FEUX EFFICACE ET ADAPTE AU CONTEXTE DE BOENY					
VISION					
REDUIRE DE 20% LES FEUX DANS LA REGION BOENY D'ICI 2026					
AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION					
OBJECTIF 1 : CRÉER ET OPERATIONNALISER LES STRUCTURES A DIFFERENTS NIVEAUX					
Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Création, redynamisation des structures locales	Nombre de structures créées/redynamisées	Avril à juin	DIREDD, CEF et FKT	Fokontany, KMDT, VNA, VOI, SLC	Descente sur site
Création, redynamisation des structures au niveau régional	Nombre de structures créées/redynamisées	Avril à juin	DIREDD, Région, District	CRCO, SRC	Descente sur site
Rappel des attributions des gestionnaires des Aires Protégées en matière de feux ==> responsabilisation	Nombre de gestionnaires conscientisés	durant toute l'année	DIREDD, CEF, Région	AP	Réunion technique, Mail, Groupe WhatsApp
OBJECTIF 2 : RENFORCER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MATIERE DE GESTION DE FEUX					
Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Définition des thématiques de sensibilisation ou de renforcement de capacités adaptées à chaque cible	Liste des thématiques par cible	Avril à juin	DIREDD DRAE REGION PTF	1. Grand public 2. Structures locales 3. STD, CTD, Associations/Plateformes/C oopératives, AP	Journées bloquées
Conception, amélioration et standardisation des outils de sensibilisation et de communication	Nombre d'outils standards conçus	Avril à juin	DIREDD DRAE REGION PTF	1. Grand public 2. Structures locales 3. STD, CTD, Associations/Plateformes/C oopératives, AP	Journées bloquées
Amélioration des approches de sensibilisation	Liste d'approches identifiées	Avril à juin	DIREDD DRAE REGION PTF	1. Grand public 2. Structures locales 3. STD, CTD,	Journées bloquées

Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
				Associations/Plateformes/C coopératives, AP	
Renforcement des capacités des structures locales et des autorités administratives locales en matière de techniques de sensibilisation et de lutte contre les feux	Nombre de structures/autorités locales formées	Mars à juin	DIREDD DRAE REGION	Structures locales Autorités administratives locales	Descente sur site
Renforcement des capacités de tous les acteurs concernés en matière de feux	Nombre d'acteurs formés	Mars-Novembre	DIREDD DRAE REGION	STD, CTD, Associations/Plateformes/C coopératives, AP	Atelier en ville et/ou descente au niveau communal/district
Renforcement des capacités des enseignants et responsables au niveau des établissements scolaires	Nombre d'enseignants formés Nombre d'établissements touchés	Durant l'année scolaire	DIREDD DREN DRAE	Etablissement Scolaire	Atelier en ville ou au niveau district
OBJECTIF 3 : RENFORCER LES COLLABORATIONS EN MATIERE DE GESTION DES FEUX AVEC LES AUTORITES ADMINISTRATIVES, LES AUTRES SECTEURS ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)					
Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Matérialisation des initiatives en matière de gestion intégrée de feux au niveau local	Nombre de conventions signées	Année	DIREDD, Région Communes concernées	Fokontany limitrophe	Descente sur site
Renforcement des collaborations avec les autres secteurs	Nombre de PV de réunion Nombre de conventions signées	Année	DIREDD Autres secteurs PTF	DirCom Chef District DRAE Forces Pompier (Région) STD concernés par la migration Commune	Réunion
Renforcement de la collaboration avec les PTF œuvrant dans le domaine environnemental	Liste des PTF impliqués (cartographie des acteurs)	Avril-dec	Région, District, DIREDD	Médias	Atelier du 23-24 mai + mail pour les acteurs non présents
OBJECTIF 4 : RENFORCER LA SECURISATION DES ZONES ROUGES					
Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Renforcement des patrouilles permanentes dans les zones rouges	Nombre de patrouilles effectuées	Annuel	Structures locales AGP	Variable selon de fokontany	Durant la formation des structures et le développement de

Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
			Brigades de feux Militaires		collaboration avec les militaires
Aménagement de pare-feux dans les limitrophes du fokontany (notamment dans les zones rouges)	Longueur/Superficie de pare-feux aménagés	Avril-juillet	AP Autres PTF, Fokonolona	Fokontany limitrophe	1. Mise en œuvre de la convention de collaboration 2. Implication des PTF
Mise en place de plusieurs points d'eau	Nombre de points d'eau mis en place	Avril-juillet	AP Autres PTF, Fokonolona	Fokontany limitrophe	Réunion des PTF
OBJECTIF 5 : AMELIORER LE SYSTEME DE COMMUNICATION					
Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Dotation d'outils d'alerte et de communication aux structures locales et autorités administratives locales (fokontany)	Nombre d'outils dotés Nombre de structures touchées Nombre d'autorités administratives touchées	Avril-juillet	DIREDD REGION PTF	Structures locales Autorités administratives locales	Descente sur site
Mise en place des panneaux d'information et de sensibilisation	Nombre de panneaux mis en place Nombre de fokontany touchés	Toute l'année	DIREDD REGION PTF	Zones rouges	Descente sur site
Mise en place d'un système d'alerte par niveau	PV de réunion	Avril	DIREDD REGION AP		Séance de travail
OBJECTIF 6 : ELABORER UN PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET D'ORGANISATION SPATIO-TEMPORELLE					
Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Définition des responsables de la mobilisation par niveau d'alerte en cas de feux	Liste des personnes-responsables de la mobilisation	Avril	CEF Fokontany/Commune AP	Zones rouges	Descente sur site
Détermination des ressources à mobiliser par niveau d'alerte	Catégorie des ressources à mobiliser par niveau d'alerte	Mai	CEF Fokontany/Commune AP	Zones rouges	Descente sur site
Elaboration d'un plan d'organisation spatio-temporelle	Plan d'organisation par zone rouge élaboré	Juin	CEF Fokontany/Commune	Zones rouges	Descente sur site

Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
			une AP		
AXE STRATEGIQUE NUMERO 2 : AMELIORER LE PROGRAMME DE LUTTE ACTIVE					
OBJECTIF 1 : AMELIORER LE SYSTEME DE DETECTION DES FEUX					
Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Utilisation des systèmes de détection satellitaire des feux: fire alerte	Nombre de responsables formés Nombre de feux détectés par voie satellitaire	Avril-Décembre	DIREDD AP	AP	Réunion de formation
Renforcement des responsables terrestres, guetteurs de départ de feux	Nombre de feux détectés par les guetteurs	Avril-Décembre	AP	AP	Recrutement/Désignation
Mettre en place un numéro vert pour les personnes privées détectant des feux	Nombre d'appels reçus	Avril-Décembre	DIREDD Région AP	AP	Convention avec les opérateurs téléphoniques
OBJECTIF 2 : OPERATIONNALISER LE SYSTEME DE COMMUNICATION ET D'ALERTE IDENTIFIE					
Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Mise en application du système d'alerte/communication	Types de système de communication mis en place (par niveau d'alerte) Numéros des responsables diffusés		DIREDD AP Région	Séance de travail	
OBJECTIF 3 : REpondre AUX INCENDIES : RENDRE EFFICACE LES PLAN D'ORGANISATION DE LUTTE ACTIVE					
Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Dotation de matériels de lutte aux structures locales	Nombre de matériels dotés Nombre de structures dotées	Avril-juillet	DIREDD Région AP PTF		
Ajustement et mise en œuvre du plan d'organisation et d'intervention suivant la réalité	Plan d'organisation ajusté		AP tous les acteurs de lutte		

Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Mobilisation communautaire par les autorités	Nombre de personnes mobilisées pour la lutte active	Avril-Décembre	Autorités concernées	Communauté	
Renforcement des interventions de chaque acteur selon leurs chartes de responsabilité	Nombre d'acteurs participant à la lutte	Avril-Décembre	Acteurs concernés		
Intervention des pompiers, des militaires (en fonction du niveau d'alerte)	Nombre de pompiers, de militaires participant à la lutte	Avril-Décembre			

OBJECTIF 4 : CAPITALISER LES EFFORTS SUR LES ACTIONS DE LUTTE ACTIVE

Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Etablissement de rapport et partage à tous les niveaux	Nombre de rapports établis		DIREDD AP Structures		

AXE STRATEGIQUE NUMERO 3 : MAINTENIR ET OPERATIONNALISER LE SYSTEME DE CONTROLE ET DE SUIVI-EVALUATION

OBJECTIF 1 : REDYNAMISER LE COMITE DE SUIVI-EVALUATION (CSE)

Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Redynamisation du comité de suivi-évaluation	Nombre de CSE redynamisés	Avril-juillet	DIREDD Région	Membres du CSE	Descente au niveau district

OBJECTIF 2 : RENFORCER LES ACTIONS DE SUIVI MENEES PAR LE CSE

Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Suivi de l'application des règles de gestion en matière de maîtrise de feux	Nombre de suivis effectués	Avril	DIREDD Région	AP Fokontany Communes	Descente sur site
Suivi des activités des structures : KMDT, VNA, CSE, CRCO, SLC, SRC, VOI	Nombre de structures suivies	Mai	DIREDD Région	Structures locales	Descente sur site
Suivi de l'application du DINA	Nombre de suivis effectués	Juin	DIREDD Région	VOI	Descente sur site
Etablissement d'une base de données liée à la thématique « feu »	Base de données établie	Toute l'année	DIREDD Région	DIREDD	Bureau

OBJECTIF 3 : METTRE EN PLACE UN MECANISME DE MOTIVATION DES COMMUNES PAR RAPPORT A LEURS EFFORTS DANS LA GESTION INTEGREE DE FEU

Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Classement des communes suivant les résultats de suivi-évaluation	Liste des communes classées Résultats de classement	Janvier-Février	CSE	Communes	Descente sur site

Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Opérationnalisation du mécanisme de motivation des Communes	Liste des communes primées/certifiées	Janvier-Février	CSE	Communes	Descente sur site
OBJECTIF 4 : APPLIQUER LA LEGISLATION EN VIGUEUR					
Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Constatation des délits de feux	Nombre de délits constatés	Avril-Décembre	OPJ de la DIREDD	Zones incendiées	Descente sur site
Application des mesures répressives au niveau des Fokontany : DINA, lois en vigueur	Nombre de dossiers traités Nombre de dina appliqués	Avril-Décembre	OPJ de la DIREDD Agents de la DIREDD	Zones incendiées	Descente sur site
OBJECTIF 5 : CAPITALISER LES EFFORTS SUR LES ACTIONS D'EVALUATION ET SANCTION					
Activités	Indicateurs	Période	Responsables	Cibles	Démarches/Approches
Etablissement de rapport de contrôle et de suivi-évaluation	Nombre de rapports de contrôle et de suivi-évaluation effectués	Toute l'année	DIREDD	Zones incendiées	Travail de bureau
Partage des résultats à tous les niveaux	Nombre de rapports paratagés	Toute l'année	DIREDD	Zones incendiées	Travail de bureau
Recueil et partage des bonnes pratiques sur la lutte de prévention de feux	Nombre de partages effectués	Janvier-Février	DIREDD Acteurs concernés	Zones incendiées	Atelier
Réorientation stratégique	Liste de réorientations/recommandations	Mars	DIREDD Acteurs concernés		Atelier

ANNEXE :

Convention entre Fokontany

Note au niveau district

BIBLIOGRAPHIE

- 📄 Décret 2002-793 définissant les mesures incitatives à la prévention et à l'éradication des feux de brousse
- 📄 Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2024 - Grandes lignes d'activités du 2024-2025 du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- 📄 Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2024 -Plan de contingence sur les feux de brousse et les feux de forêt 2023
- 📄 Ordonnance n° 60-127 fixant le régime des défrichements et des feux de végétation

Conception

- RAKOTOARISETRA Fanja, Responsable Suivi-Evaluation, DIREDD Boeny Betsiboka
- RAMANANTSARA Faranirina Nadine Michelle, Chef de Service Inter-Régional des Forêts, DIREDD Boeny Betsiboka
- RASOAMAHAFALY Augustine, Cadre d'Appui Technique Responsable des Projets

Rédaction

- RAMANANTSARA Faranirina Nadine Michelle, Chef de Service Inter-Régional des Forêts, DIREDD Boeny Betsiboka